

**ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DE DEFENSE DES FORETS CONTRE
L'INCENDIE DE ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU –
CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE**

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU MERCREDI 24 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 5
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin à dix-sept heures, le Conseil Syndical de l'Association Syndicale Autorisée intercommunale de D.F.C.I. de ST CHRISTOPHE DE DOUBLE – LES EGLISOTTES – LE FIEU – CHAMADELLE – ST ANTOINE SUR L'ISLE dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de ST-CHRISTOPHE-DE-DOUBLE sous la présidence de Madame Martine LECOULEUX, Maire.

Présent(e)s : Alain ARNOUD (t), Martine LECOULEUX (t), Jean-Pierre FEYTIT (t), Jean-Bernard ALLEGUEDE(t), Bruno DOUSSAINT(s), David MESNIER(s), Alain MOREAU(s) Thierry MARTAUX (s)

Représenté : David REDON(s) , représentant La CALI, a donné pouvoir à Martine LECOULEUX

Absent(e)s/Excusé(e)s : Daniel PHILIPPE (t),

Alain RAMBAUD, Adjoint au maire du Fieu, en charge de la communication de l'ASA, assistait à la réunion.

*La mise en place du CFU n'est pas encore effective, toujours en attente du retour de la PREFECTURE DE LA GIRONDE et de GIRONDE NUMERIQUE. Le Conseil Syndical, comme les années passées, vote donc le compte de gestion et le compte administratif séparément cette année.
La nouvelle délibération CFU sera annexée aux délibérations.*

1/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR L'EXERCICE 2025

La Présidente après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur, constate que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par ses soins au cours du même exercice.

Elle constate que les résultats sont identiques à ceux du compte administratif.

→ Elle propose donc au Conseil Syndical de l'association de donner quitus de sa gestion pour l'exercice 2025 à Monsieur le Receveur de l'association, trésorier à Pauillac. Adopté à l'unanimité.

2/ COMPTE ADMINISTRATIF 2025 :

Le Compte Administratif enregistre en section d'investissement
En dépenses 100 974.83 €
En recettes 72 780.86 €

Cette section fait apparaître un déficit de 28 193.97 €

Le Compte Administratif enregistre en section de fonctionnement
En dépenses 11 457.28 €
En recettes 182 187.07 €

Cette section fait apparaître un excédent de 170 729.79 €

→ L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le compte administratif 2025 et donne quitus au Président pour la gestion de l'exercice 2025.

3/AFFECTATION DE RESULTAT 2025 :

2

Le nouveau déficit d'investissement à reporter est donc de : 28 193.97 €

Le nouvel excédent de fonctionnement à reporter est donc de : 170 729.79 €

→ L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le compte administratif 2025 et donne quitus au Président pour la gestion de l'exercice 2025

4/ CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES 2026

Sur demande de la trésorerie, l'ASA doit budgétiser 15 % des restes à recouvrer jusqu'à l'année N-2, donc ici jusqu'en 2024. Cette délibération sera prise chaque année.

- Vu l'alinéa 3 de l'article R.2321-2 du CGCT qui impose la constitution d'une provision lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers apparaît compromis,
- Vu qu'en application du principe de prudence, il a été considéré que les pièces en reste depuis plus de 2 ans devaient faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15 %,
- Vu le régime de droit commun qui prévoit que les provisions sont des opérations d'ordre semi-budgétaire,

Le Conseil Syndical propose :

Article 1- de constituer, sur l'exercice 2026 une provision pour dépréciation des actifs circulants à concurrence de 15 % des états de restes (de plus d'un an) constatés au 31/12/N-1

Article 2- de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes constatés au 31/12/N-1 transmis par le comptable public

Article 3- d'ouvrir au budget les crédits correspondant au compte 681- Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants, soit pour l'année 2026, la somme de 280,05€ arrondi à 300,00€.

→ A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité la constitution de provisions pour créances douteuses pour l'année 2026

5/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET PRIMITIF 2026

Il convient de reprendre les résultats de l'exercice 2025 par un budget supplémentaire au Budget Primitif 2026 voté en novembre 2025. Le budget s'équilibre alors pour un montant de 14 500.00 €.

Pour la section Investissement le montant repris est de : 28 193.97 €

Pour la section Fonctionnement le montant repris est de : 142 535.82 €

Le Budget Définitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de : 185 229.79 €

→ L'ensemble des membres présents vote à l'unanimité le budget supplémentaire au budget 2026.

6/ SURFACE MINIMUM D'APPEL DE COTISATIONS

La Présidente présente un courrier en date du 24 février 2026 de Bruno LAFON, Président de la Fédération Girondine de DFCI qui, sollicité par la Direction des Finances Publiques, indique que la superficie minimale de recouvrement du rôle doit être de 0,50 HA.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité la superficie minimale d'imposition de 0,50 HA.

Pour rappel, les cotisations 2026 votées sont les suivantes :

- 2.13 €/ha
- 13.90 € de Droit Fixe
- 15 00 € de minimum d'encaissement

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de refaire les demandes d'arrêté de nomination de conseillers techniques pour le nouveau mandat municipal, même si le maire est réélu. En cas de changement de maire, le nouveau maire sera Conseiller Technique d'office.

Les Conseillers Techniques qui ne seront pas renouvelés sont les suivants :

MM. PLUVINAGE Alain, FUNCK Jean-Jacques, GADEAUD Didier, Mme LAUBA Marie-Noëlle, et MM. RIBERAUD Wilfried, et BERJONNEAU Jacques.

Ils devront nous retourner les équipements fournis par l'ARDFCI. L'agent de surveillance du secteur Olivier FORET, les contactera une fois que les arrêtés auront été établis.

Conformément à l'article L132-3 du code forestier qui dispose : « *En cas d'incendie de forêt, dans les communes pourvues d'une association syndicale ayant pour mission la prévention contre les incendies de forêt, les personnes préalablement désignées par l'association et agréées par le maire, ont pour mission d'assister le commandant des opérations de secours.* », l'ASA propose comme conseillers techniques pour agrément par les communes les personnes suivantes :

Conseillers techniques présentés par les maires des communes de l'ASA :

262 St-Christophe-de-Double, Chamadelle, Les Eglisottes, le Fieu, St-Antoine-sur-l'Isle

33124 Chamadelle					
6268	M.	FEYTIT Jean-Pierre	Conseiller technique	05 57 49 30 10	06 73 33 71 29
6269	M.	GRUGIER Jérôme	Conseiller technique		06 23 13 10 08
3008	M.	LALLET Miguel	Conseiller technique	06 08 07 43 94	06 72 83 70 83
38140	M.	MUSSOT Gérard	Maire	05 57 49 07 41	06 81 28 09 21
33166 Le Fieu					
	M.	CHEVRIER Jean-Michel	Conseiller technique		06 28 19 54 18
31367	M.	RAMBAUD Alain	Conseiller technique		06 02 27 91 08
5578	M.	VACHER Michel	Maire	05 57 69 64 38	06 72 00 72 20
33154 Les Eglisottes					
31357	M.	LIEVRE Franck	Conseiller technique		06 74 08 75 00
31358	M.	MOREAU Alain	Conseiller technique		06 34 98 07 07
31106	M.	HUCHET Patrick	Maire	05 57 69 50 15	06 63 03 52 31
33373 St-Antoine-sur-l'Isle					
	Mme	FAVEAU Géraldine	Conseiller technique		06 21 56 30 56
	M.	JAUBERT Marie	Conseiller technique		06 61 64 73 96
	M.	LECCHINI Hubert	Conseiller technique		06 15 36 05 16
	M.	MAZEAU Didier	Conseiller technique		07 57 40 45 88
31305	M.	MARCHEIX Sébastien	Conseiller technique		07 81 50 06 01
5521	Mme	PEYRIDIEUX Paquerette	Maire	05 57 49 62 19	06 08 77 81 97
33385 St-Christophe-de-Double					
6475	M.	ARNOUD Alain	Conseiller technique	05 57 49 50 41	06 01 26 60 30
31366	M.	LAFOURCADE Jean-Claude	Conseiller technique		06 27 38 37 41
	M.	MOULY Bruno	Conseiller technique		06 46 85 02 61
1469	M.	VERGNAUD Laurent	Conseiller technique	05 57 40 72 84	06 73 16 68 86
581	Mme	LECOULEUX Martine	Maire	05 57 69 51 11	06 32 20 38 56

Les conseillers précités proposés par les maires sont à valider par le conseil de l'ASA.

➔ A cette proposition tous les membres présents votent à l'unanimité la proposition de nomination de conseillers techniques.

7/ TRAVAUX - PREVISIONS :



➤ Travaux réalisés :

La totalité des travaux MANPSN (*Mise aux normes de pistes en sols naturels*) Programme 2022 2 et Programme 2023 5 ont été réalisés en 2025, et les factures sont intégralement payées.

Coût des travaux TTC 96198.48 € Total subvention (80%) 76958.98€ **Autofinancement 30607.28€**

➤ Prévision de travaux

- Sur Chamadelle, des pistes nécessitent des travaux urgents, mais l'accord des propriétaires sera indispensable à obtenir, car elles sont soit situées en propriété privée, soit de largeur insuffisante.
- Sur St-Christophe-de-Double, pour répondre à la demande de M. Matthieu DOLIGEZ, sous-préfet, de remédier aux zones noires, des travaux pourront être envisagés sur la Piste de l'Homme Mort à La Portière Blanche, car la quasi-totalité des propriétaires riverains a signé une autorisation. Pour ces dossiers de travaux, il sera demandé une étude auprès du technicien de la Fédération.

8/ QUESTIONS DIVERSES

➤ Pick-up

- Les bénévoles ont reçu une formation de remise à niveau du fonctionnement du kit incendie.
- Un planning est établi de manière régulière et diffusé aux bénévoles qui assurent des patrouilles chaque jour en période à risques sur les cinq communes de l'ASA de St-Christophe et sur le territoire de l'ASA de Lagorce. L'application Mobi'Gip permet de localiser le pick-up, il est noté qu'il serait souhaitable que le SDIS accède aussi à cette application.
- Le pick-up est intervenu le 19 juin pour limiter la propagation d'un feu de roundballer au Caillaud. L'entreprise agricole a réussi à sortir le tracteur attelé du champ ; Mais le matériel est détruit.

➤ Points d'eau

- Le SDIS signale que le point d'eau du Pavillon du Frappier n'est plus utilisable car une digue a lâché.
- Des difficultés d'accès par manque de nettoyage sont signalées aux étangs privés de Meffret et de Bellevue sur Les Eglisottes. Les propriétaires ont été invités à faire le nécessaire pour permettre l'accès des pompiers.
- Un point d'accès à l'eau pour le pick-up pourrait être étudié à l'étang du Champ de Doussain.

➤ Tourisme

En ces temps de canicule, et de risque feux de forêt sévère, un sentier éphémère, artistique et pédagogique « **Demain la Double** » a été créé, sur le territoire du Fieu, en grande partie dans la forêt propriété de la CALI (Communauté d'Agglomération du Libournais) gérée par l'ONF, et se trouve être un refuge de fraîcheur naturelle très apprécié. Il est ouvert tout l'été pour la 3^{ème} année.

➤ Communication

- ❖ Un journaliste d'Ici Gironde a accompagné une patrouille du pick-up en fin de printemps et réalisé un reportage sur l'ASA diffusé à la radio.
- ❖ Une page Facebook « dfci 33 en forêt de la double » permet d'assurer la communication grand public.
- ❖ De nouveaux panneaux ont été installés en bout de piste ou dans des endroits très circulés :
 - « Circulation Interdite sauf riverains et ayants droit – Art. L362-1 et R362-2 du Code de l'Environnement et Art. R163-6 du Code Forestier.
 - « Ensemble, protégeons les forêts contre les Incendies avec un QR code pour connaître les limitations d'accès en cours » DFCI Aquitaine et Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h00.

La Présidente
Martine LECOULEUX

Les délibérations seront transmises par la Fédération pour signature électronique à la présidente Martine LECOULEUX et au second représentant, Alain ARNOUD, vice-président.